

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1580

AMENDEMENT

présenté par

M. Ben Cheikh, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	4 350 000
Diplomatie culturelle et d'influence	4 350 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger	0	0
TOTAUX	4 350 000	4 350 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été adopté par la commission en première lecture.

Le rapporteur spécial propose d'augmenter de 25 % les dotations pour opérations aux instituts français, soit une augmentation de 4,35 millions d'euros.

Le réseau des instituts français – qui prennent la forme d'établissements à autonomie financière (EAF) – est un outil essentiel de notre diplomatie d'influence. Les États généraux du quai d'Orsay ont mis en évidence le besoin d'investir massivement dans leurs moyens. Les instituts français interviennent en accompagnement d'actions de soutien à la promotion de l'enseignement supérieur français, des industries culturelles et de la création contemporaine ou encore de la diffusion du français.

Alors que nous assistons à un certain nombre de ruptures dans l'ordre international et d'une concurrence exacerbée entre les puissances, il convient de renforcer notre appui à la Francophonie. Une hausse de l'investissement dans les instituts français semblent dès lors primordiale.

Il faut rappeler que la dotation pour opérations ne représentait que 12,5 % de leurs recettes en 2024. Les instituts français ont démontré une formidable capacité de levier, en finançant l'essentiel de leur programmation par des recettes locales.

L'amendement prévoit donc d'abonder de 4,35 millions d'euros en AE et en CP les crédits de l'action 08 Appui au réseau culturel et de coopération du programme 185 Diplomatie culturelle et d'influence à partir des crédits de l'action 06 Soutien du programme 105 Action de la France en Europe et dans le monde. Le rapporteur spécial rappelle qu'il ne souhaite pas réduire les moyens de ce dernier programme et appelle le Gouvernement à rétablir les crédits en cas d'adoption.